

Pour inscription veuillez nous écrire à : jbmeilleur@csgm.qc.ca

Vous retrouverez le formulaire d'inscription sur le site de la CSSDM. Vous le remplissez et vous nous le faites parvenir avec les documents demandés plus bas, par courriel à la même adresse.

Deux preuves d'adresse :

- Facture ou état de compte d'une compagnie de téléphonie résidentielle, d'électricité ou de câblodistribution
- Relevé d'emploi
- Relevé de compte bancaire au Québec
- Permis de conduire du Québec
- Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec
- Compte de taxe scolaire ou municipale
- Acte d'achat de la propriété résidentielle qui indique le nom du propriétaire
- Preuve d'assurance d'habitation
- Preuve d'une affiliation à une association professionnelle québécoise
- Relevé de carte de crédit
- Avis de cotisation de Revenu Québec

Une preuve d'identité pour les enfants nés au Canada :

- Acte de naissance de l'enfant (grand format incluant les noms et prénoms des parents)
- Certificat de changement de nom (émis par le ministère de la Justice du Québec)
- Certificat du jugement d'adoption (émis par le tribunal de la jeunesse)
- Confirmation d'un jugement d'adoption (émis par le tribunal de la jeunesse)
- Ordonnance de placement (si le lieu et la date de naissance de l'enfant n'apparaissent pas sur le document, il faut fournir un document complémentaire où ces données apparaissent)
- Certificat de statut d'Indien
- Lettre attestant l'identité de l'élève et signée par la direction du centre d'accueil pour l'élève en centre d'accueil

Une preuve d'identité pour les enfants nés à l'extérieur du Canada.

Lors d'une première inscription, une **preuve d'identité de l'enfant ET du parent** devront être présentées.

- Acte de naissance (incluant les noms et prénoms des parents) avec la traduction officielle en français
- Acte de naissance avec la traduction officielle en français
- Carte ou confirmation de résidence permanente
- Certificat de jugement d'adoption
- Confirmation de jugement d'adoption

Pour tous les élèves nés à l'extérieur du Canada, les passeports et/ou certificats de naissance du pays d'origine sont requis pour identifier le lieu de naissance de l'élève. Ces documents **ne servent pas** de document officiel.

Si votre enfant ne parle pas français, vous devez vous référer au centre administratif de la CSSDM, en communiquant par téléphone au 514-596-6000 et vous diriger vers l'option des inscriptions des nouveaux arrivants (option 1 et ensuite 1).

Nous communiquerons avec vous pour la suite.

Merci et bonne journée!

L'équipe de Jean-Baptiste-Meilleur